



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20240410019 • MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

Le mercredi 10 avril 2024, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le jeudi 4 avril, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal.

13 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Jean CLÉMENT, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

4 absents : Christian BERNARD ayant donné procuration à Florence GONTRAN, Cécile DRAPIER ayant donné procuration à Bruno GUÉRIN, Robert JASSEREAU excusé, Stéphanie PACHIS ayant donné procuration à Robert JASSEREAU.

Le Conseil Municipal désigne Madame Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Informe que le Conseil Communautaire lors de sa séance du 7 mars 2024 a décidé une motion de soutien aux Agriculteurs du Conflent exprimant l'inquiétude face aux décisions du Gouvernement en matière d'agriculture et d'environnement en ce qui concerne la gestion responsable de l'eau entre les secteurs agricole, tourisme, industrie et Communes

Propose à ce titre que le Conseil Municipal décide à son tour une motion de soutien aux agriculteurs du territoire ;

Rappelle à ce titre que les conditions climatiques sont préoccupantes ces trois dernières années en raison d'une forte sécheresse et d'un changement de tranche climatique à « aride » pour le Département des Pyrénées-Orientales ;

Rappelle les mesures de restrictions des usages de l'eau de l'an passé qui seront sûrement renouvelées cette année, au vu des précipitations de l'hiver 2023 / 2024 ;

Informe que les Agriculteurs sont particulièrement touchés par l'inflation sur les matières premières et le coût de l'énergie ;

Rappelle le caractère exceptionnel du territoire du Conflent, regroupant en son sein 6 réserves naturelles, le Gand Site du Canigó, le Parc Naturel Régional Pyrénées-Catalanes, la plus grande réserve de biodiversité de France métropolitaine ;

Précise qu'un large mouvement indépendant réunissant la majorité des exploitations du Conflent et leurs revendications s'est exprimé sur le territoire ;

Propose au Conseil Municipal de demander :

- Une vision globale de l'eau sur le Département et non limitée aux territoires concernés ;
- Le financement intégral de micro-retenues, petits équipements de stockage et abreuvement d'animaux (sur les exploitations et les estives) pour les Agriculteurs ;
- Le maintien des canaux d'irrigation gravitaire, structures millénaires, clef de voute de la survie de nos vallées et du remplissage des nappes phréatiques pour tout le Département ;
- De limiter la bétonisation et l'artificialisation des terres agricoles ;

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le 06/05/2024



ID : 066-216602300-20240410-20240410019-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
soit 15 voix pour,

Approuve une motion par laquelle

Il est essentiel de soutenir :

- La volonté des Agriculteurs à devenir urgemment un territoire pilote et lieu de véritables actions concrètes indispensables aujourd'hui, sur 5 ans renouvelables
- La demande des Agriculteurs pour la création d'un paiement pour services environnementaux (PSE) pour tous les Agriculteurs du Conflent toutes filières, toutes tailles et tous statuts confondus
- Un appui total aux investissements liés à l'usage vertueux de l'eau
- L'accompagnement et l'étude des pratiques du Conflent pour les améliorer et les diffuser
- La demande des Agriculteurs à revenir sur les mesures pénalisant le pastoralisme qui doit valoriser tous les espaces sans contrainte de chargement.
- La requête des Agriculteurs face à la lourdeur des démarches administratives

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,

Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le 06/05/2024

ID : 066-216602300-20240410-20240410019-DE

